



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 23 AVRIL 2010 -

Etaient présents ou représentés pour les différents collèges : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, MME RIGAL-CELLARD, MME BOULERIE, MME DESCHARD MME DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, MME SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, M. LE GARROY, MME MICHEL, MME VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, MME LE GARS, M PERIZ, M. ORGOGOZO, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Monsieur le Président rappelle le point principal de l'ordre du jour : la question du passage de l'université aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1^{er} janvier 2011.

Il signale la présence d'un isolement dans la salle de réunion pour le cas où un membre du conseil demanderait à l'utiliser lors du vote.

Monsieur le Président souligne les nombreuses réunions qui ont déjà été organisées sur ce thème parmi lesquelles celle du CTP (rappel du vote : 14 voix pour et 6 voix contre), et celle des 3 conseils réunis.

En questions diverses, le problème lié aux statuts des nouvelles UFR sera abordé. Une nouvelle rédaction partielle, liée à la demande exprimée par courrier par le Ministère, sera proposée au vote.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2010

Madame LE GARS signale, page 8, un problème matériel. Il manquerait une partie de phrase. Puis, page 10, dernière ligne, le mot « pas » a été oublié.

Monsieur RAMBAUD répond, pour la page 8, que le texte correspond bien aux deux questions distinctes proposées. Il manque simplement un mot de transition.

Le procès-verbal du 26 mars 2010 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

II – PASSAGE AUX RCE

Monsieur le Président précise qu'il n'y aura pas d'explication détaillée sur le sujet, mais une simple introduction avant que chacun puisse s'exprimer s'il le souhaite.

Il rappelle qu'aux termes de la loi, les universités doivent passer aux RCE au plus tard le 1^{er} janvier 2012.

En juillet 2008, un premier vote négatif auquel il s'était associé avait été enregistré et ce pour plusieurs raisons : le maintien du président SINGARAVELOU, le fait que seule l'université Bordeaux 3 demandait le passage au sein du PRES, l'obscurité de la situation réelle de Bordeaux 3 en raison du refus de communiquer l'audit aux membres du CA, les incertitudes sur les coûts générés...

Aujourd'hui la situation est différente :

- sur 84 universités, 53 sont déjà passées aux RCE, dont toutes celles du PRES de Bordeaux à la date du 1^{er} janvier 2011 ;
- nos liens de plus en plus resserrés avec Bordeaux 4 militent pour un passage coordonné des deux établissements ;
- nous avons aussi une meilleure connaissance de la situation réelle à Bordeaux 3 et de nombreuses modifications ont été apportées à l'organisation de notre établissement comme par exemple la séparation des services comptables et des services financiers.

Monsieur le Président rappelle que la question est de savoir si le passage doit s'effectuer en 2011 ou en 2012. Il souhaite faire une liste des avantages et des inconvénients pour un passage dès 2011.

Il souligne la possibilité :

- de gérer en interne les stocks d'emplois, de redéployer par exemple les postes de PAST selon des critères propres à l'université,
- grâce aux marges de manœuvre financières de libérer au maximum 1 Million d'euros pour une politique indemnitaire indépendante (notamment pour les contractuels qui ne peuvent pas actuellement percevoir de primes) et une politique en matière d'action sociale,
- de création de postes de fonctionnaires dans la limite des possibilités budgétaires de l'établissement.

Il liste également les inconvénients de ce choix :

- la masse salariale est bloquée ainsi que le nombre d'emplois,
- le passage aux RCE a un coût (certification des comptes par un organisme indépendant : moins de 50 000 euros, paie à façon : 1,52 euro par feuille de paie et par mois, soit environ 15 000 €)

Il lui semble que, dans la situation actuelle, Bordeaux 3 aurait avantage à passer avec Bordeaux 4 aux RCE et à ne pas se trouver isolée au sein du PRES.

Madame BOULERIE souhaite poser deux questions :

- En quoi le non passage aux RCE nous isolerait-il plus dans le PRES et quelles seraient les conséquences pratiques ?
- Comment a-t-on évalué le million d'euros libéré ?

Monsieur le Président répond que le passage aux RCE s'effectue avec un accompagnement des établissements par le ministère. Si nous acceptons le passage, les formations se feront en collaboration avec Bordeaux 4. Sur les marges de manœuvre, les exemples des autres universités montrent que l'on peut dégager de 1 à 3 % de la masse

salariale, mais ces chiffres ne sont pas garantis. Il estime que le passage de Bordeaux 3 aux RCE permettra à notre établissement d'être plus crédible politiquement et ainsi de « peser » sur les prochaines décisions stratégiques qui devront être prises au niveau du PRES.

Monsieur LOQUAY estime que le passage aux RCE en 2011 permettrait à l'université de défendre la vision d'un PRES 2 contre la logique de la fusion.

Monsieur POLI estime que la décision de Bordeaux 3 aura plus un impact subjectif qu'objectif auprès des autres composantes du PRES. Refuser le passage constituerait un affaiblissement de la politique de Bordeaux 3.

Monsieur RICHARD se dit satisfait qu'on arrive enfin à un vote, mais estime que, raisonnablement, on ne pouvait pas y arriver plus tôt car les conditions étaient très différentes. Il rappelle qu'il était opposé idéologiquement à ce passage, mais que la méthode utilisée lors du premier vote n'avait fait que renforcer cette position. Le rapport de l'audit était une lecture nécessaire pour avoir un jugement. Ce rapport contient de nombreuses recommandations lourdes, et le tableau relatif aux chantiers menés depuis, constitue une différence majeure pour apprécier la situation. Il rappelle que dans sa lettre de juillet 2008, le président SINGARAVELOU disait que les conclusions du rapport montraient que nous avons du chemin à faire. Il souligne que sa position actuelle n'est pas un grand virage ni un revirement. Il reste opposé à cette loi, mais il s'agit de décider de l'opportunité de ce saut. Il ne souhaite pas un vote à bulletin secret, car il est nécessaire de dire clairement sa position, et se déclare donc favorable à un passage en 2011.

Monsieur HOYAUX se déclare inquiet du développement de nouvelles formes de régulation locale qu'il trouve plus inquiétantes que la régulation de l'Etat. Il ne comprend pas la raison d'un vote pour un passage qui sera de toute façon obligatoire en 2012. Il exprime son inquiétude pour le personnel suite au passage aux RCE et votera donc contre cette proposition. Il est opposé à une politique d'augmentation des primes car il est pour l'augmentation des salaires. Par rapport à l'action sociale, il n'entend parler que de gestion comptable et se demande ce qui va réellement changer. Dans le prolongement de cette logique comptable, il propose de faire des économies en remplaçant tous les professeurs des universités par des ATER qui coûteront « moins cher » à l'établissement. Il dénonce la « défonctionnarisation » latente.

Le Président répond qu'il conçoit que l'on soit contre les primes, mais il rappelle que lorsque l'on paie des contractuels au niveau du SMIC, l'idée de leur donner 100 euros par mois de prime n'est pas négligeable. Il insiste également sur la possibilité de créer des emplois de fonctionnaires.

Il rappelle qu'il n'est pas maître de la création des postes. Il cite en exemple de projet d'action sociale la création de la CLAS (Commission locale d'action sociale), dotée de 15 000 € par an, en vue de faire bénéficier d'aides ou d'avances des personnels en grande difficulté, en grande majorité contractuels, mais aussi titulaires.

Il souhaite ne pas se contenter d'aides de cette nature et créer un fonds plus conséquent qui permettrait par exemple à certains de déjeuner au CROUS.

Monsieur RIBEYRE demande en quoi le passage aux RCE peut infléchir des projets en matière de recherche et d'enseignement.

Monsieur le Président répond qu'il n'y aura pas de changement en la matière.

Monsieur LE GARROY, représentant de l'USEB, rappelle que son syndicat a été créé cette année dans le cadre de la mobilisation anti-LRU et indique donc qu'il votera contre.

Madame LE GARS intervient sur la question de l'action sociale. La MGEN anime un groupe de réflexion pour aller au-delà de la simple aide financière. Cette réflexion concerne notamment la restauration, le logement. Un travail est actuellement en cours avec l'assistante sociale pour diffuser de l'information au niveau de la CLAS sur le stress ou le conseil en économie sociale et familiale.

Monsieur HOYAUX estime que ce travail est indépendant du passage aux RCE.

Monsieur le Président réplique que le suivi et le cadrage sont effectivement indépendants, mais pas le financement.

Monsieur HOYAUX rappelle que c'est pour cette raison qu'il demande un chiffrage.

Monsieur JOLY se dit évidemment sensible à ce discours en tant que chargé de mission à l'action sociale, mais il siège aussi au titre de son syndicat. L'action sociale est un effet induit intéressant, cependant il reste méfiant par rapport à la gestion des personnels.

Monsieur BEYLOT remercie l'équipe présidentielle pour l'information qui a été faite autour du passage aux RCE (Débat avec l'université de La Rochelle et débat des 3 conseils). Il rappelle la position des élus de la liste Montaigne 2012 qui étaient déjà favorables à ce passage en 2009 et indique que notre établissement aurait ainsi pu déjà bénéficier des avantages présentés par l'équipe présidentielle.

Il n'a pas changé de position et souligne que les évolutions constatées dans le pilotage suite aux recommandations du rapport semblent offrir des garanties supplémentaires de réussite.

Une interrogation demeure cependant sur les conséquences de l'article 19 et la possibilité offerte au président de recruter des BIATOS et des enseignants en CDI. La loi ne donne aucune précision sur les règles qui encadreraient ce mode de recrutement alors que pour les primes, il est mentionné le fait que le CA doit être consulté. Il souhaite savoir de quelle manière l'on pourrait encadrer ces types de recrutement.

Monsieur le Président s'engage, jusqu'à la fin de son mandat, à ne recruter aucun enseignant-chercheur sur contrat. Il indique que les vrais débats auront lieu lors de la future campagne présidentielle autour de cette question des CDI et CDD.

Les CDD pourraient être limités au personnel PAST se trouvant dans des conditions délicates pour leur renouvellement de contrat.

Madame BOULERIE souhaite faire deux remarques :

- ✓ Elle estime que si les universités n'ont pas vu encore de changement dans leur mode de fonctionnement, c'est essentiellement lié à l'insuffisance du recul au bout d'un an. Les changements viendront à partir de la prochaine présidence et dans la négociation du prochain quadriennal. Ils auront un impact d'ici deux ou trois ans sur nos formations et notre recherche. Nous sommes nécessairement influencés par le changement général et on ne verra plus les reniements que nous serons en train de faire. Elle constate que l'on est déjà entré depuis longtemps dans un processus d'évolution vers les RCE et que la dégradation de l'emploi BIATOS touche maintenant les personnels d'enseignement. Elle réfute l'idée selon laquelle cette position serait guidée par le conservatisme et la peur.
- ✓ Une seconde remarque concerne la politique sociale : Mme BOULERIE estime cette politique dangereuse. Elle préférerait voir se développer une nouvelle politique salariale et une relance des recrutements de fonctionnaires. Cette question devrait être débattue pour le passage aux RCE.

Le Président rappelle que la création d'un poste d'enseignant-chercheur ne dépend pas que de l'établissement. Grâce au passage aux RCE, l'établissement pourrait créer jusqu'à 11 emplois de fonctionnaires. Il indique son souhait de remplacer des emplois de contractuels par des emplois de titulaires.

Monsieur le Secrétaire général souligne que l'on est toujours dans un équilibre difficile sur le dossier des contractuels : mieux payer les contractuels conduit à remettre en cause la politique de gestion des ressources humaines élaborée pour les contractuels qui vise à les conduire vers la préparation aux concours et la titularisation. Si l'on crée les conditions permettant de faire carrière en tant que contractuel, cela fragilise considérablement l'attrait des collègues pour le fonctionnariat.

Monsieur PORTINE estime que dans le discours du Président, il y a aussi une politique salariale, même embryonnaire. Il fait part de sa décision de contractualiser des CAE au DEFLE et déplore que très souvent ces emplois ne soient pas accompagnés de véritables formations.

Il pense qu'il faut savoir être pragmatique. Il se déclare favorable au passage en 2011 pour avoir le temps de construire une culture d'établissement de référence avec l'équipe présidentielle en place.

Monsieur RICHARD reprend les propos de Monsieur PORTINE en affirmant qu'il n'a pas une vision idyllique de l'avenir, mais qu'il fait confiance à l'équipe actuelle et voudrait tester avec elle ce passage.

Monsieur PEBARTHE remarque qu'en écoutant tout ce que devrait apporter le passage aux RCE, on pourrait légitimement être séduit par les mesures de politique sociale, la possibilité de titularisation de contractuels...C'est une façon de prendre le dossier par le côté technique qui masque l'une des réformes structurelles les plus importantes engagées par la France.

Il cite ensuite le guide pratique du passage aux RCE qui se trouve sur le site du Ministère. Il remarque que lorsqu'on fait le tour de ce document, on y voit toute une série d'éléments qui n'ont rien à voir avec les RCE (changement des missions de l'université, adaptation des formations aux bassins de l'emploi ...), ce qui lui fait dire que l'on mélange tout pour masquer ce que l'on ne veut pas dire.

Il affirme qu'il n'a aucun doute sur les intentions des membres de l'université mais il est certain que tous seront contraints dans l'avenir malgré eux à opérer des choix et des arbitrages difficiles.

Il se pose la question de la différence entre un passage en 2011 ou en 2012. Les problèmes de fond ne seront pas réglés, le manque de personnel persistera. Nous sommes sous-encadrés, sous-administrés par rapport à la moyenne européenne.

Pour ceux qui hésitent à se déterminer, il rappelle que voter le passage aux RCE c'est signifier que les universités sont tellement contentes qu'elles vont de l'avant en votant les RCE. Cela revient à exprimer un accord avec la loi LRU.

Il conclut en dénonçant un vote forcé et en affirmant, en accord avec le SNESUP, qu'il ne votera jamais sous la contrainte.

Le président déclare qu'il ne souhaite pas répondre sur le fond.

Monsieur DUVERGER déclare que, sur le fond, il partage les propos de Monsieur PEBARTHE. Il considère cependant que la véritable question ne porte pas sur le fait de savoir si l'on est « pour ou contre » les RCE mais seulement sur le fait de la date du passage « 2011 ou 2012 ». Il se dit sensible à la politique sociale envisagée et à la position de Bordeaux 3 par rapport au PRES. Il espère que l'établissement pourra se ré-approprier

cette réforme pour en faire quelque chose qui lui profite. Il votera donc « pour » par pragmatisme.

Monsieur POLI, se rapportant aux propos de Monsieur PEBARTHE relatifs au guide du Ministère, estime qu'il s'agit d'un document à prendre comme une publicité, qui n'apporte rien. Il constate que, sur le vote, les membres du conseil sont toujours divisés, ce qui fait la richesse de notre établissement. Il rappelle que le SGEN-CFDT avait voté contre le passage en 2009 en raison de l'opacité totale de la situation et de l'absence de documents. Il aurait été paradoxal que Bordeaux 3 passe la première aux RCE après une lutte intense contre l'application de la loi LRU.

Il se déclare tout à fait d'accord avec la manière dont Monsieur DUVERGER a posé la question du vote d'aujourd'hui. Nous n'avons pas beaucoup de choix. Au sein du PRES, Bordeaux 3 et 4 ont les mêmes visions et le passage en 2011 nous permettra de travailler ensemble. En ce qui concerne les problèmes de recrutement, nous avons déjà fait des progrès et nous devons continuer à travailler sur ce sujet au sein du CTP et du Conseil d'Administration.

Pour toutes ces raisons, il déclare qu'il votera pour le passage aux RCE en 2011.

Monsieur REIFFERS fait savoir que la collectivité qu'il représente est claire sur sa position : elle est favorable à la mise en place de la loi dans le contexte bordelais. Ce vote est nécessaire et notamment pour la mise en œuvre de l'université de Bordeaux.

Le président rappelle que le Conseil Régional n'a pas encore voté les délégations pour les universités. Seul Monsieur ROUSSET peut donner délégation et il s'est déclaré favorable au passage.

Madame BOULERIE annonce qu'elle a une procuration de Madame DINCLAUX et qu'elle votera « pour » en son nom et personnellement « contre ».

Le Président propose ensuite la mise au vote de la demande de passage aux RCE au 1^{er} janvier 2011 :

Contre : 7

Pour : 23

III – REFORME INTERNE STATUTS DES UFR

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil que la reformulation proposée pour ces statuts adoptés lors de la séance du 25 février 2010 est le résultat d'un échange avec le Ministère sur deux aspects contestés de la première version :

- le Ministère rappelle que le directeur d'UFR doit être élu par l'ensemble du Conseil d'UFR y compris les personnalités extérieures ;
- le Ministère rappelle que l'élection du directeur d'UFR étant le résultat d'un scrutin uninominal, il est nécessaire d'amender la logique du « ticket » directeur et directeur-adjoint présente dans la version initiale des statuts.

Il explique les modifications ci-dessous aux membres du Conseil :

► **Article 3 des statuts des UFR :** « Le directeur est élu par le conseil d'UFR parmi les enseignants, les enseignants chercheurs de l'UFR **et les chercheurs qui participent à l'enseignement en fonction dans l'unité**, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. Le scrutin est uninominal. Le vote par procuration est autorisé. Un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu. »

► **Article 4 :** « Le directeur adjoint est élu par le conseil d'UFR dans les mêmes conditions que celles énumérées à l'article 3 **lors de la même séance que celle consacrée à l'élection du directeur**. Le directeur adjoint n'appartient pas au même département disciplinaire que le directeur ».

► **Article 11, alinéa concernant les personnalités extérieures :** « **Il appartient au directeur de l'UFR de proposer au Conseil d'UFR, réduit aux membres élus, la liste nominative des personnalités extérieures à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont désignés par celles-ci. En cas de vacance de la fonction de directeur, le Président de l'université est chargé de cette proposition.**

Monsieur BEYLOT soulève la question de la coexistence sur une période de transition qui court jusqu'au 1^{er} septembre 2010 des anciennes et nouvelles UFR.

Monsieur le Président rappelle que les statuts de l'université adoptés précédemment encadrent cette période de transition et prévoient expressément que les actuelles UFR restent responsables de l'ensemble des dossiers relatifs à l'année universitaire en cours et à la préparation de la rentrée 2010 (exemple : la préparation des services).

Monsieur PEBARTHE souhaite que les élections aux futures directions de département aient lieu le plus tôt possible et en tout état de cause avant la fin du mois de juin.

Madame DESCHARD rappelle le problème tout particulier du département des Sciences du Langage qui intégrera l'UFR Langues à la faveur de la mise en place des nouvelles UFR.

Monsieur LOQUAY propose que les UFR actuelles convoquent dès leurs élections les nouveaux directeurs et directeurs-adjoints des futures UFR.

Monsieur JOLY insiste sur le poids des réformes à venir et sur la signification de l'engagement vers le schéma de réforme interne.

Monsieur le Président propose au vote du Conseil les modifications des statuts :

- **Ne prend pas part au vote : 1**
- **Contre : 1**
- **Pour : 28**

IV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PEBARTHE attire l'attention des membres du Conseil sur la question de l'organisation des préparations au CAPES et à l'Agrégation pour la session 2010 et sur la situation particulière des candidats titulaires d'un Master 1.

Monsieur le Président informe les membres du CA d'un prochain conseil, prévu le 21 mai, qui sera consacré à la question de l'EGID, susceptible d'intégrer l'IPB à compter de janvier 2011.

Monsieur BEYLOT souhaite des éléments de réponse sur la question de l'évolution du statut du PRES.

Monsieur le Président évoque la volonté très forte des universités de Bordeaux 1 et 2 d'évoluer vers un statut d'établissement unique de type « grand établissement ». Il insiste sur l'une des modalités de fonctionnement de cette structure qui impose un partage des sièges au CA caractérisée par la présence de 50 % de membres extérieurs et de personnalités qualifiées. Il informe les conseillers qu'il s'est clairement opposé, à l'occasion d'une réunion du bureau le 8 avril dernier, à cette évolution vers le statut de grand établissement. Il indique que cette position de refus est partagée par l'IPB, l'IEP, l'ENITA et par Bordeaux 4.

Monsieur PEBARTHE estime que cette évolution s'inscrit dans une problématique nationale caractérisée par l'affirmation d'une nouvelle logique de gouvernance, elle-même symbolisée par un certain nombre de nouvelles notions comme le « strategic board » ou l' « executive board ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11 H 40.

Le Président,

Patrice BRUN